

Lettre modèle

(Votre en-tête)

(date)

re: **La Convention de Rotterdam** sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux objet d' un commerce international

À: (Insérer le nom et la forme d'adresse corrects, par exemple: Honorable J. Smith, Ministre de la Santé)

(Monsieur le Ministre Smith),

Nous vous écrivons pour exprimer notre ferme soutien à la proposition de modification de l'article 22 de la Convention de Rotterdam, présentée par les gouvernements du Botswana, du Cameroun, du Ghana, du Kenya, du Lesotho, du Malawi, du Mozambique, de la Namibie, du Nigéria, du Swaziland, de la Tanzanie et de la Zambie.

Nous espérons que notre gouvernement soutiendra ce changement lors de la prochaine Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam, qui aura lieu du 24 avril au 5 mai 2017 à Genève, en Suisse.

Comme vous le savez sans doute, la Convention de Rotterdam n'est pas effective pour les substances qui ont un puissant lobby de l'industrie nationale. Premièrement, les groupes d'intérêt de l'industrie ont insisté pour le fait que la prise de décision par consensus au titre de la Convention signifie l'unanimité. Puis, se fondant sur l'exigence d'unanimité, ces mêmes groupes d'intérêt ont bloqué l'inscription de substances pour le consentement préalable en connaissance de cause au titre de la Convention. Je me réfère en particulier ici à l'Association internationale du chrysotile et à l'Alliance chrysotile, qui ont réussi à bloquer l'inscription de l'amiante pendant des années, avec le soutien de très peu de pays.

La modification proposée signifierait qu'en l'absence de consensus, une substance pourrait être inscrite si une majorité de 75% des Parties votent pour appuyer cette mesure.

Au nom de (l'organisation), affiliée à l'Internationale des Travailleurs du Bâtiment et du bois, représentant 12 millions de travailleurs de la construction et des matériaux de construction, nous vous exhortons à reconnaître que cette situation n'a que trop attendu pour une correction. Tant qu'une partie peut exercer un droit de veto sur la grande majorité des pays et la recommandation du secrétariat - ainsi que sur la bonne science et le bon sens - la Convention de Rotterdam sera discréditée.

Des centaines de milliers de travailleurs meurent chaque année de maladies liées à l'amiante, et des millions d'autres souffrent de handicap et de douleur. Nous comptons sur votre soutien pour corriger cela.

Respectueusement soumis à votre attention,

(nom et titre)